

CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330

PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 2 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le deux novembre à 20h30, le Conseil Municipal de Launac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Nicolas ALARCON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2020

PRESENTS : Nicolas ALARCON, Pierre BARTHES, Alain BUSQUE, Olivier CROT, Jean-Paul FERRAND, Mélanie GALY, Alain GAUDON, Céline GUELFY, Christelle GUYON, Alain LEZAT, Christine LOUBAT, Arielle PILON, Géraldine ZUCHETTO.

Absents excusés : Véronique FARGUES, Paulo FONSECA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie GALY

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu des 01/10/2020.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation par 1 abstention et 11 voix pour.

2020-057 VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BATIMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 19 décembre 2019, le conseil municipal a décidé d'aménager le bâtiment sis Promenade des Anciens Fossés pour y installer le Centre Municipal de Santé.

Monsieur le Maire présente le dossier de l'Avant-Projet Définitif (APD) établi par le maître d'œuvre, L'ATELIER T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'avant-Projet Définitif (APD) des travaux d'aménagement du bâtiment pour y installer le Centre Municipal de Santé.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises selon une procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics.

Nicolas Alarcon présente le sujet et détaille les plans de l'avant-projet définitif

Olivier Crot explique que les fenêtres ne correspondent pas à la demande et explique qu'à l'étage les fenêtres côté voisins ne doivent pas être ouvrantes mais doivent être à soufflet. Il précise que c'est interdit et inscrit dans l'acte de vente.

Alain Gaudon demande si la salle d'attente est compatible au Covid

Nicolas Alarcon répond qu'au départ il n'a rien été prévu mais il sera possible d'occuper un cabinet pour isoler les patients ayant des symptômes

Christelle Guyon répond qu'il n'est pas justifié d'avoir une salle d'attente supplémentaire car la secrétaire fait patienter dehors et appelle les patients au fur et à mesure.

2020-058 **AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE
POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU
BATIMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**

Monsieur le Maire rappelle les décisions n° 2020/001 et 2020/002 prises en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal par délibération n° 2019-037 du 22 mai 2019 par laquelle il a retenu le cabinet d'architecture L'ATELIER T pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement d'un bâtiment existant pour installer le Centre Municipal de Santé.

Le coût prévisionnel de la maîtrise d'œuvre s'élevait à 19 440 € HT pour une estimation des travaux de 216 000 € HT.

Il convient donc de passer du forfait provisoire au forfait définitif de rémunération calculé sur la base du nouveau coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 234 000 € HT.

Monsieur le Maire présente l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre des travaux précités dont le montant s'élève à 1 620 € HT soit 1 944 € TTC et qui porte la rémunération de 19 440 € HT à 21 060.00 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
par 2 abstentions et 11 voix pour :**

- Accepte l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre portant sur le forfait définitif de rémunération d'un montant de 21 060 € HT soit 25 272 € TTC pour les travaux précités.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

Nicolas Alarcon présente le sujet.

Nicolas Alarcon explique que le coût des travaux a dû être réévalué suite à la demande du bureau de contrôle qui demande à installer des plafonds coupe-feu.

Olivier Crot demande comment ça se passe dans le cas où le montant des travaux est inférieur à la prévision faite par l'architecte.

Christine Loubat explique que le montant de la rémunération de l'architecte après validation devient définitif.

2020-059 **CONSTITUTION DE PROVISION POUR CREANCES
DOUTEUSES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de constituer une provision pour créances douteuses sur le budget primitif 2020.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'émettre un mandat à l'article 6817 pour un montant de 1 800.00 € concernant les provisions pour créances douteuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De constituer une provision pour créances douteuses pour un montant de 1 800.00 €.

Christine Loubat présente le sujet.

2020-060 DECISION MODIFICATIVES N° 01

Vote à l'unanimité

diminution augmentation diminution augmentation

D 020 : Dépenses imprévues Invest **7 797.94 €**

TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest **7 797.94 €**

D 2128 : Autres agenc. et aménag. **4 380.88 €**

D 21312 : Bâtiments scolaires **3 417.06 €**

TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section **7 797.94 €**

R 722 : Immobilisations corporelles **7 797.94 €**

TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section **7 797.94 €**

R 7067 : Red. serv. périscolaires et ens. **7 797.94 €**

TOTAL R 70 : Produits des services **7 797.94 €**

Christine Loubat présente le sujet. Elle explique que cette décision modificative correspond aux travaux en régie réalisés par les agents du service technique.

Céline Guelfi demande où ont été réalisés ces travaux

Christine Loubat répond que ce sont les travaux d'agrandissement du local cantine et de la création du parking. Elle précise que ces travaux en régie permettent de réaliser une recette en fonctionnement et une dépense en investissement et de récupérer la TVA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

N° Délibération	Nomenclature		Objet de la délibération
	N°	Thème	
2020-057	1	1.1.1	Validation de l'Avant-Projet Définitif relatif aux travaux d'aménagement du bâtiment du Centre Municipal de Santé
2020-058	1	1.1.1	Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du bâtiment du Centre Municipal de Santé
2020-059	7	1	Constitution de provision pour créances douteuses
2020-060	7	1	Décision Modificative n° 1

EMARGEMENTS

ALARCON Nicolas	BARTHES Pierre	BUSQUE Alain	CROT Olivier
FARGUES Véronique	FERRAND Jean-Paul	FONSECA Paulo	GALY Mélanie
GAUDON Alain	GUELFY Céline	GUYON Christelle	LEZAT Alain
LOUBAT Christine	PILON Arielle	ZUCHETTO Géraldine	